

Information sur le BAFA en Savoie

Devenez animateur !

Animare « donner de la vie »

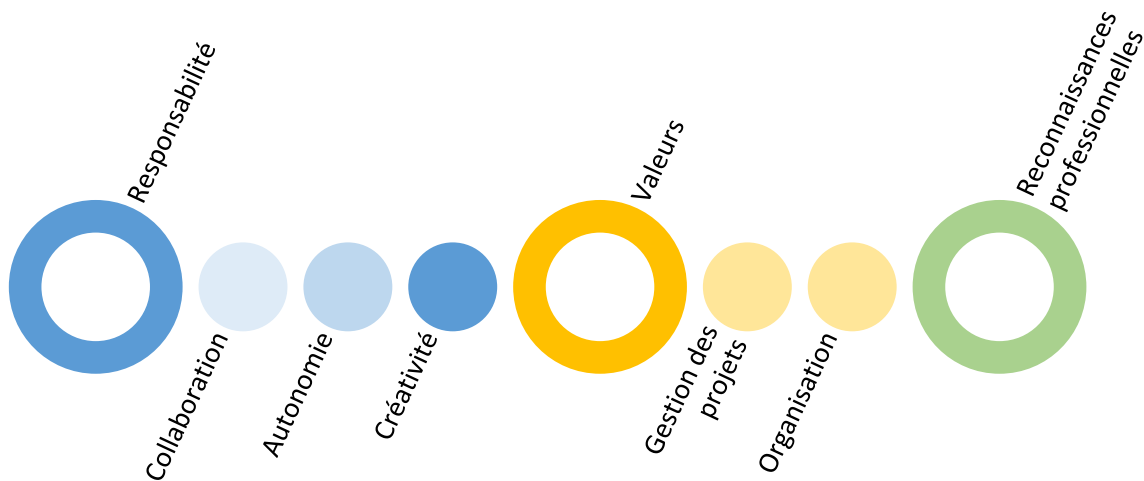
La Caf vous aide à financer votre Bafa.

Les prérequis :

- Avoir au moins 16 ans *
- Avoir envie de travailler avec des enfants et des adolescents
- Vouloir vivre des expériences uniques et collectives

Quels sont les avantages ?

Le Bafa permet d'acquérir des compétences **valorisables dans son parcours de vie** :



LE BAFA est un brevet reconnu par l'Etat et la CAF.

Cette formation est obligatoire pour travailler avec des mineurs dans les accueils de loisirs avec et sans hébergement. (Les centres aérés et les colonies de vacances)

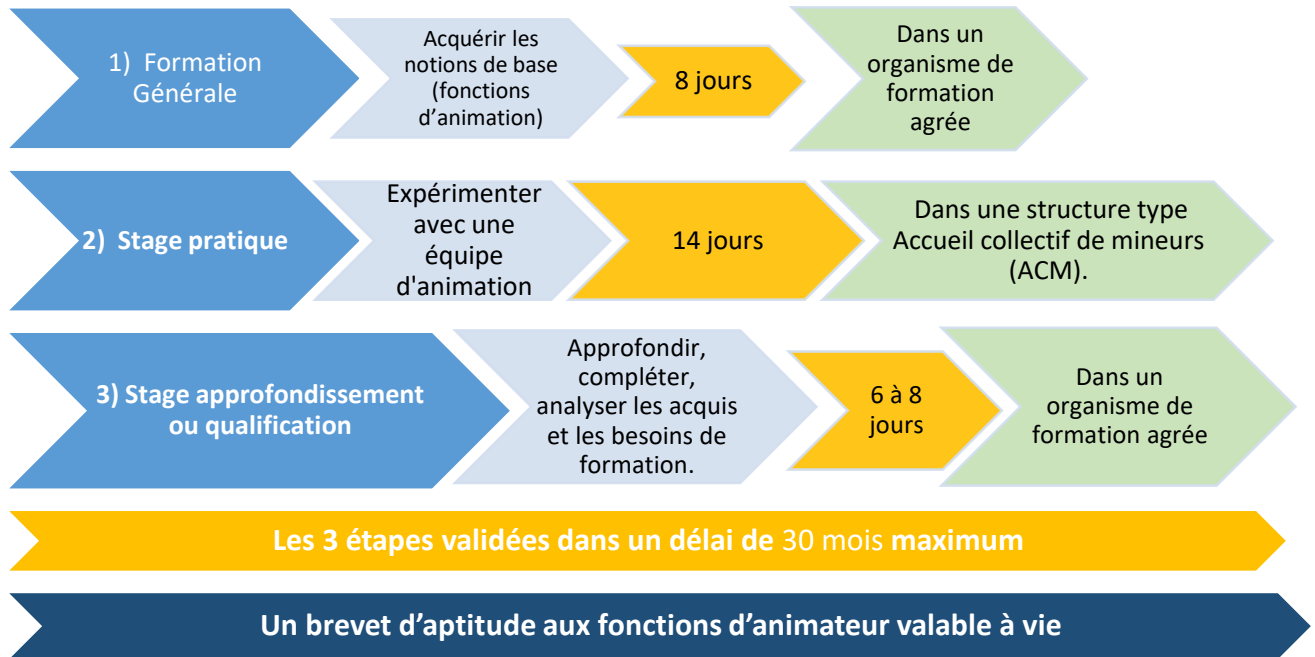
Comment s'inscrire ?

Rendez-vous sur la plateforme BAFA-BAFD sur jeunes.gouv.fr.

*Une autorisation parentale est à prévoir pour les moins de 18 ans.

Les étapes de formation :

Pour obtenir le BAFA, vous devez suivre deux sessions de formation théorique et un stage pratique qui se déroulent obligatoirement dans l'ordre suivant :



Trucs et astuces pour financer son BAFA :

Cette formation est payante (prévoir entre 350 et 1200€) mais elle peut être financée ou cofinancée :

Par les OPCA* aux OPCO* (les opérateurs de compétences) des structures enfance-jeunesse si vous êtes salariés, le pôle emploi, l'état, les Cafs et les communautés de communes, ...

***OPCO/OPCA** : organisme agréé par l'Etat **qui a pour but d'aider les entreprises à accompagner** et à favoriser l'évolution professionnelle des salariés **par le biais de la formation continue.**

Financements Caf : En Savoie comment ça marche ?

Pour la formation générale (étape 1) : Tiers payant BAFA/BAFD « made in Savoie »

Le BAFA et BAFD Tiers Payant est un conventionnement entre les structures formatrices BAFA et BAFD et la Caf de la Savoie. La Caf verse une aide locale de 247€ par jeune directement aux structures de formation conventionnées. Les organismes de formation déduisent 247€ directement sur la facture de chaque stagiaire savoyard afin de réduire le coût de la formation et pour éviter aux familles de devoir avancer de l'argent.

DANS QUELS BUTS ?

- Faciliter l'accès à la formation Bafa et Bafd des stagiaires savoyards
- Réduire le montant de leur participation financière.
- Soutenir les organismes de formation engagés dans une démarche locale

QUI est conventionné avec la CAF de Savoie ?

EN 2023 * : CEMEA, URFOL, CFAG, Vitacolo, Aroeven, UCPA

Le périmètre géographique des organismes de formation conventionnées avec la CAF est la région Rhône Alpes. Attention la liste des organismes peut être modifiée en début de chaque année civile.

Les organismes de formation habilités à former des stagiaires Bafa et Bafd et accueillant des stagiaires savoyards peuvent demander à être conventionnés (CAF 73 Tiers payant).

QUELLES sont les conditions ?

- Aucune condition de ressources minimum
- Le stagiaire doit avoir 16 ans et être domicilié en Savoie.

Ne peuvent pas bénéficier des aides :

- Les personnes n'étant pas domiciliées dans le département de la Savoie
- Les personnes bénéficiant d'aides financières au titre de la formation professionnelle, de l'insertion sociale ou professionnelle, ou suivant une formation financée à ce titre.

Pour bénéficier du tiers payant :

Rapprochez-vous directement d'un organisme de formation **conventionné avec la CAF Savoie**.

Pour le stage pratique (étape 2) :

Rapprochez-vous directement d'une structure Accueil collectif de mineurs (ACM)

En cas de difficultés, nous pouvons vous donner la liste des structures proche de chez vous.

Pour la formation approfondissement (étape 3) :

Une aide de la CAF existe au niveau national :

QUELLES sont les conditions ?

- Une aide accordée par la Caf sans condition de ressources,
- **200 euros pour le stage de perfectionnement et/ou qualification étape 3**

Télécharger le formulaire national :



Formulaire
_demande d'aide pc

Pour en bénéficier :

Il faut envoyer le formulaire de demande à la Caf de votre lieu de résidence **dans les trois mois qui suivent la fin de votre formation.**

NB : Les jeunes accomplissant une mission de service civique entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023 et souhaitant s'engager dans une formation BAFA peuvent bénéficier d'une aide exceptionnelle de l'Etat de 100€. (La CAF ne gère pas cette aide)

Le BAFA ça change la vie (vidéo) :

